



La Commission s'associe aux associations de pouvoirs locaux et régionaux pour stimuler le développement durable

Bruxelles, le 12 septembre 2022

La Commission européenne a signé des accords-cadres de partenariat avec cinq associations mondiales de pouvoirs locaux: l'*Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)*, le *Commonwealth Local Governments Forum (CLGF)*, *Platforma/Conseil Européen des Municipalités et Régions (CEMR)*, les *Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)* et les *Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU Afrique)*. Dotés d'un budget de 50 millions d'euros au titre de l'instrument IVCDI - Europe dans le monde, ces accords soutiennent le rôle des pouvoirs locaux et de leurs associations dans la conception de politiques visant à promouvoir le développement durable aux niveaux local, régional et mondial.

La commissaire aux partenariats internationaux, Jutta **Urpilainen**, a fait la déclaration suivante: «*Les pouvoirs locaux et régionaux et leurs associations sont des partenaires essentiels de l'UE dans son action extérieure en raison du rôle qu'ils jouent pour faire en sorte que le développement durable et inclusif crée davantage de possibilités pour tous et ne laisse personne de côté. Il est de notre responsabilité collective de relancer la réalisation des objectifs de développement durable. D'ici à 2027, l'UE soutiendra les efforts déployés par les pouvoirs locaux pour atteindre les objectifs de développement durable et lutter contre les inégalités à hauteur d'au moins 500 millions d'euros, en plus des 50 millions d'euros dégagés pour soutenir leurs associations dans le cadre de ces cinq accords.*»

Les pouvoirs locaux au service des objectifs de développement durable

Les cinq accords de partenariat renouvelés, qui seront en vigueur jusqu'au 30 avril 2026, reconnaissent la contribution des pouvoirs locaux et régionaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. Les accords officialisent un ensemble d'intérêts et d'objectifs communs et permettent:

- aux pouvoirs locaux et régionaux de l'UE et à leurs associations de faire davantage entendre leur voix dans la politique de développement de l'UE et les programmes mondiaux;
- de renforcer la participation des pouvoirs locaux et régionaux de l'UE et de leurs associations à la coopération décentralisée, en mettant l'accent sur les priorités de l'UE et les objectifs de développement durable, en partenariat avec leurs pairs dans les pays partenaires;
- d'améliorer les pratiques actuelles en matière de coopération décentralisée, grâce à l'efficacité et à l'innovation;
- de sensibiliser les pouvoirs locaux et régionaux et leurs associations en tant qu'acteurs de la gouvernance et de la politique de développement et de renforcer leurs capacités;
- de renforcer la capacité des associations de pouvoirs locaux à coordonner les voix de tous les partenaires, à créer des synergies et à apporter une valeur ajoutée en tant que réseau, en garantissant une bonne gouvernance et des partenariats durables.

IP/22/5395

Personnes de contact pour la presse:

[Ana PISONERO-HERNANDEZ](#) (+32 2 295 43 20)

[Jennifer SANCHEZ DA SILVA](#) (+32 2 295 83 16)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)